



PRÉVENTION

Faire réparer plutôt que jeter, c'est consommer mieux, moins et malin !

Encore beaucoup d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient être réparés. La réparation, aujourd'hui méconnue ou délaissée, pâtit de nombreuses idées reçues. Les biens et les équipements sont souvent jetés avant d'avoir été examinés par un artisan réparateur. Pourtant, faire appel au savoir-faire et à la compétence de spécialistes s'avère à la fois moins onéreux et plus respectueux de l'environnement. En effet, faire réparer ne coûte pas plus cher que d'acheter un nouveau produit et même les nouvelles technologies se prêtent à la réparation. Véritable maillon de l'économie circulaire, la réparation participe à la réduction durable des déchets et à la création d'emplois locaux.

En Bretagne, on compte plus de 3 700 artisans dont le métier est de réparer, comme les cordonniers, les bijoutiers, les horlogers, les couturiers, les réparateurs d'électroménager, d'informatique, de cycles, de motocycles, d'ameublement...

FÉDÉRER ET VALORISER LES MÉTIERS DE LA RÉPARATION

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (CRMA), a créé le label Répar'Acteurs en 2015 et édité un annuaire en ligne qui répertorie les Répar'Acteurs bretons. Aujourd'hui, le réseau compte près de 350 artisans spécialisés dans la réparation d'objets du quotidien : équipement de la



Pour trouver un artisan Répar'Acteurs proche de chez vous : www.crma.bzh/annuaire-reparateurs

Vous êtes artisan et vous souhaitez vous engager dans l'action Répar'Acteurs et apparaître dans l'annuaire ? Contactez la CRMA : www.crma.bzh/crma-bretagne/devenir-reparateurs

PENSEZ-Y !

Pour tous les objets dont vous n'avez plus l'utilité :

- vendez, troquez, bradez... pour ne pas jeter,
- transformez, relookez... pour continuer à utiliser,
- ou donnez pour faire un geste solidaire.

DEMANDONS À ...



Monsieur Philippe DENAIS, SARL Denais Piaud Electronique Service, artisan réparateur d'électroménager à Montfort-sur-Meu, labellisé Répar'Acteurs

Pensez-vous que la perception des consommateurs sur votre savoir-faire et le métier de réparateur a évolué ces dernières années ?

Les consommateurs aujourd'hui n'ont bien souvent plus que le choix des grandes enseignes qui assurent seulement un service après-vente des appareils sous garantie. Ils préfèrent donc jeter en déchèterie et racheter du neuf. Mais certains ne souhaitent plus systématiquement tout jeter et optent pour la réparation qui leur coûte au final moins cher. Notre entreprise intervient de A à Z, aussi bien du dépannage à domicile, que ce soit pour un lave-linge, un réfrigérateur ou une plaque de cuisson, que de la réparation dans nos ateliers ou bien la vente de pièces détachées pour les plus bricoleurs. Notre métier contribue ainsi à économiser des ressources naturelles.

Vous avez adhéré à la charte Répar'Acteurs, en quoi cela consiste-t-il ?

Cette charte proposée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, valorisant les métiers du dépannage et de la réparation, est en adéquation avec l'activité de notre enseigne. Elle permet à l'artisan engagé de lui donner plus de visibilité en intégrant un annuaire dédié et en lui remettant des outils de communication comme un autocollant pour véhicule et des flyers pour les clients.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaiterait prolonger la vie de sa machine à laver ?

Nettoyez régulièrement votre appareil. Un minimum d'entretien permet d'éviter certaines pannes. Huit personnes sur dix n'ont jamais ouvert le filtre de la pompe de vidange. Faites-le de temps en temps pour vérifier qu'il n'y a pas de petits objets ou de résidus de linge qui pourraient bloquer la pompe.

Faire de même avec les autres appareils : nettoyez, démarrez régulièrement, dégivrez votre congélateur et le freezer du réfrigérateur, ce qui vous permettra de consommer moins d'énergie et de faire des économies.

Lisez bien les notices et suivez les indications données pour l'utilisation et l'entretien.

Ayez un peu de bon sens !



LA LETTRE DU

TRIER RÉDUIRE INNOVER

Le SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine est le Syndicat qui collecte et traite les déchets des 98 000 habitants de 64 communes des départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.



www.smictom-centreouest35.fr

N° 9 • JANVIER 2017

De nouvelles perspectives pour 2017

Après des années de changements structurants pour le SMICTOM Centre-Ouest, le démarrage de l'Unité de Valorisation des déchets à Gaël, la mise en place de la Redevance Incitative en 2015, l'ouverture du Centre d'Apport Volontaire de Breteil et la modernisation des déchèteries en 2016, l'année 2017 devrait être une année de réflexion sur le tri de nos déchets recyclables.

Nous n'avons toujours pas compris le refus d'Eco Emballages d'étendre les consignes de tri alors que nous sommes, en Bretagne, très vertueux dans ce domaine. La volonté des instances nationales de créer de grands centres de tri modernes nous oblige à repenser l'organisation territoriale qui pourrait remettre en cause la pérennité des unités actuelles. L'enjeu est important car les positionnements géographiques des sites envisagés peuvent avoir un impact sur le transport et sur l'emploi. La région, qui a pris la compétence déchets, étudie avec les SMICTOM, les solutions les plus adaptées.

Le Plan Local de Prévention est déployé depuis 6 ans. Les collectivités ont développé des projets avec quelques succès, comme par exemple la mise à disposition de broyeurs. Il est temps d'uniformiser les actions sur le territoire du SMICTOM Centre-Ouest pour apporter une meilleure visibilité aux usagers.

Un nouveau marché de collecte prend effet au 1^{er} janvier 2017. Le faible écart de prix et la difficulté d'obtenir une dérogation préfectorale des trois départements, renouvelable chaque année, incompatible avec la durée du marché, nous ont conduits au maintien d'une collecte hebdomadaire en réorganisant les tournées et en maintenant les forfaits de 18 levées pour les particuliers et 36 pour les professionnels.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2017, au nom des élus et du personnel du SMICTOM Centre-Ouest, à votre service tout au long de l'année.

Philippe CHEVREL

Président du SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine

INFORMER

Le jour de collecte des bacs verts change sur 19 communes à compter du 2 janvier 2017.

Dans le cadre d'une optimisation des tournées de collecte, voici quelques informations :

- Pour savoir si vous êtes concernés, rendez-vous sur le site internet du SMICTOM www.smictom-centreouest35.fr rubrique collecter vos déchets
- Sortez vos bacs verts et jaunes la veille du jour de collecte (début des tournées à partir de 4 heures du matin)
- Sortez vos bacs verts et jaunes sur le domaine public, la poignée tournée vers la rue et regroupés avec les bacs de vos voisins en agglomération et aux points de collecte définis en campagne
- Votre bac vert devra toujours être présenté à la collecte couvercle fermé. Les sacs supplémentaires déposés à côté ou au-dessus de votre poubelle, ne seront pas collectés.



Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mériblac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémoré. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou du Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Hervon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thuriau, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiach, Saint Briec de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhourentec.

Présentation du Centre d'Apport Volontaire de Breteil



CETTE DÉCHÈTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION A OUVERT SES PORTES LE 9 NOVEMBRE 2016 EN REMPLACEMENT DU SITE DE MONTFORT-SUR-MEU, DEVENU OBSOLETE.

Gros plan sur cette nouvelle installation

Le site de Montfort était devenu inadapté à l'accueil des usagers en toute sécurité, à la fréquentation croissante et au tri des nombreuses catégories de déchets. Pour répondre à cette problématique, les élus du SMICTOM ont décidé la création d'un Centre d'Apport Volontaire sur la commune de Breteil, Parc d'Activités de La Nouette.

Plus de tri, une sécurité renforcée

Les particuliers et les professionnels accèdent par des entrées différentes. Ils découvrent un site beaucoup plus grand avec des voies de circulation plus larges, des ronds-points pour fluidifier la circulation.

Quelques nouveautés au niveau du tri :

- gravats, bois, déchets non recyclables sont triés chacun en 2 catégories.
- un caisson est dédié au tri des meubles et morceaux de meubles.

Des locaux plus grands, aux normes, sont disponibles pour le stockage des déchets dangereux et des déchets électriques et électroniques. Enfin, la plateforme déchets verts voit sa capacité doublée. Pour permettre un fonctionnement optimum de cette nouvelle installation, 2 agents orientent les usagers pour le tri de leurs déchets.

Rappel : Les usagers doivent respecter le personnel du site, ses consignes, ainsi que le règlement intérieur.

Enfin, l'accent a été mis sur la sécurité du site avec l'installation d'un système de vidéoprotection, une sécurisation des locaux, la mise en place de barrières anti chute, ...

Bon à savoir !

Le nombre de véhicules, présents simultanément sur le site, est limité. Il est demandé aux usagers de patienter dans le cas où la barrière ne se lève pas immédiatement.

Un nouveau service : collecte de l'amiante et du fibrociment



Répondant à une demande importante de la population, les élus du SMICTOM ont souhaité mettre en place ce nouveau service. Dès le mois de janvier 2017, les habitants intéressés pourront suivre la procédure suivante :

- Retrait de big bags homologués pour le stockage de l'amiante, auprès du personnel du site lors des heures d'ouverture
- La collecte aura lieu une fois par semestre dans un conteneur homologué (dates communiquées ultérieurement). Les usagers se présenteront sur le site avec leurs big bags, remplis au préalable par leurs soins et fermés. L'amiante sera alors collecté et traité dans le respect de l'environnement.

Cette collecte est destinée aux particuliers résidant sur l'une des 64 communes du SMICTOM et pour des quantités limitées. Ils devront présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile récents pour pouvoir bénéficier de ce service.

NB : L'amiante doit être manipulé avec précaution et ne pas être cassé.

Zoom sur le réemploi



Le SMICTOM est partenaire de plusieurs associations qui œuvrent pour la réinsertion de personnes en difficulté et pour le réemploi d'objets déposés en déchèterie :

LE RELAIS

Des containers sont à votre disposition pour le dépôt des textiles, chaussures, maroquinerie, linges de maison

EURÊKA EMPLOIS SERVICES

Dans le local réemploi, vous pouvez y déposer vélos, outillage pour l'entretien du jardin

EMMAÛS

Dans le même local qu'Eurêka, déposez tout objet réutilisable tel que vaisselle, livres, jouets, jeux, meubles en bon état, bibelots, ...

Grâce à votre don, vous aidez des associations reconnues dans leurs actions et favorisez la prévention des déchets.

Une action en faveur du développement durable.

Bon à savoir

Les bouchons en plastique

Laissez les bouchons sur les bouteilles en plastique avant de déposer celles-ci dans votre bac jaune.

Vous avez aussi la possibilité de donner les bouchons à des associations qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap. Grâce à ces gestes, les bouchons en plastique retrouveront une seconde vie.



Redevance Incitative, quoi de neuf ?

> Après 2 années d'existence, la Redevance Incitative prend sa vitesse de croisière avec une adaptation concernant les **RÉSIDENCES SECONDAIRES**.

À compter du 1^{er} janvier 2017, ces résidences se verront appliquer une grille spécifique :

MODÈLE DU BAC VERT EN LITRES	120 litres
Abonnement au service	40,00 €
Forfait incluant 12 levées	80,00 €
Facturation 2017 d'une Résidence Secondaire	120,00 €
Levées supplémentaires	
Au-delà de 12 levées	9,20 €

Les Résidences Secondaires, équipées d'un bac supérieur à 120 litres, seront facturées comme une Résidence Principale.

> Pas de changement en 2017 concernant la tarification des particuliers et des professionnels et les conditions d'application de la Redevance Incitative.

Le nombre de levées comprises dans le forfait reste le même (18 pour les particuliers et 36 pour les professionnels).

- Le bac de type 80 litres est réservé aux foyers composés d'une seule personne.



Pour retrouver les tarifs, www.smictom-centreouest35.fr rubrique « tout savoir sur la facturation ».



RAPPEL

Pour une facturation au plus juste, une mise à jour de votre dossier est essentielle.

Merci de transmettre tout changement touchant votre foyer ou celui de vos locataires aux services du SMICTOM au **02.99.09.57.26** ou smictomco35.redevance@orange.fr

Redevance incitative, un dispositif qui a des résultats

Les élus du SMICTOM Centre Ouest ont fait des choix en matière de gestion des déchets et de système de tarification du service. L'un des principaux arguments de la Redevance Incitative, mise en place en janvier 2015, était la réduction des tonnages et la maîtrise des coûts et des tarifs appliqués aux habitants.

Ces choix sont aujourd'hui confortés par les résultats observés.



Des tonnages de déchets non recyclables collectés faibles

Depuis 2011, et la mise en place des bacs verts pucés, les tonnages de déchets non recyclables n'ont cessé de diminuer.

113 kg : c'est la quantité de déchets produits chaque année par un habitant du SMICTOM Soit largement inférieur aux 269 kg/habitant/an produits par un français au niveau national.

> Pour en savoir plus, www.smictom-centreouest35.fr



Le nombre de 18 levées dans le forfait justifié

Depuis la mise en place de la Redevance Incitative, il est constaté que près de **73% des foyers effectuent 18 levées pour leur bac vert**. L'effet incitatif de la Redevance est bien visible.



Fréquence de collecte des bacs verts

En 2017, la collecte des bacs verts reste hebdomadaire. **Une optimisation des tournées est mise en place, à compter du 2 janvier 2017.**

Ceci implique quelques changements de jours de collecte de ces bacs verts pour quelques communes.